

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **13**

Absents : **13**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **6**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quatorze juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, GARCIER-RICHAUD Hélène, PIGNATEL Agnès (*quitte la séance après la question n°11 en ayant donné pouvoir à Mme DONNEAUD Chantal*), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*quitte la séance après la question n°17*), MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis (*arrivé après la question n°9*).

EXCUSES : Mmes BALLADUR Clarisse *ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence*, BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, MM. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, FRANQUEBALME Jean-Pierre, OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, et GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*.

ABSENTS : Mme JACQUES Elisabeth, M. TRON Jean-Michel

SECRETARE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

N° ordre : 19

Délibération n°2023/106

OBJET : ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DU PASTORALISME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la compétence de la CCVUSP en matière d'activités de pleine nature, notamment la création, l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée ;

CONSIDERANT que le pastoralisme constitue une activité économique importante en Vallée de l'Ubaye et qu'il a façonné les paysages qui attirent des touristes de plus en plus nombreux sur les sentiers ;

CONSIDERANT qu'avec le retour du loup les bergers et les éleveurs ont dû adapter leurs pratiques et se doter de chiens de protection des troupeaux ;

VU les incidents relevés en montagne entre les touristes qui randonnent sur les sentiers et les chiens de protection des troupeaux ;

VU le climat d'inquiétude régnant parmi les randonneurs ;

VU le succès du plan d'action expérimental mis en place depuis 2016 par la CCVUSP, visant à communiquer auprès du grand public et en particulier des randonneurs sur le pastoralisme et la présence des chiens de protection dans les alpages ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une action de médiation permettant :

- D'informer et de sensibiliser le public sur le rôle du pastoralisme et son fonctionnement estival,
- De faire prendre conscience des spécificités du métier d'éleveur et de berger,
- D'expliquer la présence des chiens de protections dans les troupeaux,
- De recommander la conduite à tenir afin de favoriser le partage de l'usage de la montagne,
- De rencontrer les éleveurs et les bergers afin de faciliter la communication, la compréhension, et les échanges entre les deux mondes du travail et des loisirs qui se partagent l'espace pendant les mois d'estive ;

CONSIDERANT l'intérêt intercommunautaire de cette action de médiation qui sera mise en place sur plusieurs communes de la vallée ;

CONSIDERANT qu'à cet effet, il convient de recruter deux personnes pendant deux mois du 1er juillet au 31 août 2023 ;

CONSIDERANT que le coût de cette action, estimé à **14 950.00 €**, peut faire l'objet d'un financement auprès de l'État à hauteur **80%** ;

Sur proposition de Jacques FORTOUL, vice-président,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'État à hauteur de **80%** du projet soit **11 960.00 €**.
- **AUTORISE** la présidente de la CCVUSP à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal de la CCVUSP, chapitre 011-section dépenses de fonctionnement – service 030 et article 74718 – section recettes de fonctionnement – service 030.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

